

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
**05/07/2021**

Dossier complet le :  
**05/07/2021**

N° d'enregistrement :  
**2021-5478**

#### 1. Intitulé du projet

Aire de stationnement dans le cadre de l'aménagement du magasin LIDL, sur la commune d'Ernée (53)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

COLLEUX Anthony

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 0 9 4 7 0

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a	Terrain d'assiette d'une superficie inférieure à 50 000 m <sup>2</sup> (13170 m <sup>2</sup> )
39.a	Surface plancher inférieure à 10 000 m <sup>2</sup> (2235,5 m <sup>2</sup> )
41.a.	Aire de stationnement ouverte au public supérieure à 50 unités (120 places)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour un développement de l'offre en cohérence avec les besoins croissants, la société LIDL souhaite aménager un magasin au coeur de la zone agglomérée d'Ernée, sur l'avenue Aristide Briand (N12). Le terrain propriété de la société LIDL d'une surface de 13170 m<sup>2</sup> est imperméabilisé à quasiment à 100%. Le site est déjà occupé par une surface commerciale et sa zone de voirie/parking. Le projet consiste à réorganiser l'ensemble du site, les actuelles infrastructures seront donc démolies et supprimées. La nouvelle surface de vente sera composée d'un magasin d'une surface plancher de 2235,5 m<sup>2</sup>, pour une surface de vente de 1418,5 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une zone de voirie/parking (4831 m<sup>2</sup>) avec une aire de stationnements d'une capacité de 120 places. Des espaces verts seront aménagés autour des nouvelles infrastructures sur une surface de 4824 m<sup>2</sup> (37% du terrain). L'unique voie d'accès se fera depuis l'existante, sur l'Avenue Aristide Briand au Sud du parcellaire. L'accès piéton au Nord est maintenu. Le projet s'attache à apporter une gestion optimale des eaux pluviales par la création de parkings en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux de ruissellements et par la mise en place d'un bassin d'orage enterré au Sud permettant une rétention temporaire des eaux. Aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est actuellement existante sur le site actuel, les eaux étant directement envoyées vers le réseau communal. Le projet du local commercial et le projet dans sa globalité ne sont pas soumis à la procédure "cas par cas". Seule la création du parking entre dans cette procédure (rubrique 41a).



## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet concerne l'aménagement d'une surface de vente permettant de répondre à une évolution de l'offre, en cohérence avec les nouveaux besoins sur la commune d'Ernée. La création de 120 places de stationnement permettra d'accueillir la clientèle sans qu'il y ait saturation des places de stationnement disponibles, notamment lors des événements ou périodes engendrant une forte affluence.

Le site actuellement artificialisé à presque 100%, est occupé par une ancienne surface de vente et sa zone de voirie/parking. Aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est existante sur le site actuellement, les eaux étant dirigées directement vers le réseau EP communal. Des objectifs forts ont été fixés concernant la gestion des eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation, infiltration, décantation et stockage) et l'aménagement des espaces verts (37 %).

Le projet s'attache à apporter une gestion optimale des eaux pluviales par la création de parkings en pavés drainants, de noues de collecte favorisant l'infiltration des eaux de ruissellements et par leur rétention dans le bassin d'orage enterré au Sud lors de forts épisodes pluvieux. Le projet n'aura pas d'incidence en terme de qualité des eaux pluviales.

Le projet prévoit l'aménagement des espaces verts sur 37 % du site, avec la plantation de 80 arbres, de graminées et vivaces, d'arbustes à essences locales, ainsi que des talus plantés d'arbustes et plantes rampantes permettant d'améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité, dont l'avifaune locale.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consiste à la :

- Démolition des bâtiments existants, parkings et voiries
- Création de la nouvelle surface de vente sur la partie Ouest du site
- Pose des réseaux souterrains et création des noues de collecte en périphérie des parkings permettant de diriger les eaux du site vers le bassin d'orage enterré projeté au Sud
- Création du bassin d'orage enterré au Sud
- Création des parkings en pavés drainants permettant l'infiltration des petites pluies (limitation de l'imperméabilisation des sols) et le stockage dans un massif de cailloux.
- Mise en place des avaloirs-grilles équipés de zones de décantation permettant de retenir les particules grossières contenues dans les eaux de ruissellement.
- Réalisation de plantations d'arbres, arbustes, vivaces et de zones enherbées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement offrira 120 places de parkings

Le flux de clients est estimé à environ 600 par jour, représentant un flux d'environ 500 véhicules.

Les 20 employés du LIDL utiliseront tous leur voiture pour venir jusqu'à leur lieu de travail.

Les livraisons journalières (Poids Lourds) sont au nombre de 2.

La capacité d'accueil du parking a été dimensionnée afin de limiter les nuisances extérieures (stationnement à l'extérieur du site) lors des pics d'affluence lors des weekends et événements spécifiques, tout en limitant l'imperméabilisation des sols.

L'ouverture du magasin à la clientèle s'effectue de 8h30 à 20h tous les jours, sauf le dimanche.

L'accès (entrée/sortie) des véhicules légers à l'aire de stationnement et y compris des Poids Lourds se fera depuis l'accès existant au Sud du site depuis l'Avenue Aristide Briand.

Lors d'épisodes pluvieux, les pavés drainants des parkings favoriseront l'infiltration des eaux de ruissellements et le massif de cailloux créera un volume de stockage complémentaire pour les eaux pluviales. La vidange du massif drainant sera assurée par infiltration et par l'intermédiaire d'un système de drainage dirigé vers le bassin d'orage à créer.

Les eaux pluviales régulées rejoindront le réseau EP communal de l'Avenue Aristide Briand au Sud. Ce réseau a pour exutoire la rivière de l'Ernée.

La collecte sera assurée par les pavés drainants, des noues de collecte et un réseau de canalisations enterrées.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Bien que la superficie du site fasse plus de 1 ha, le projet global n'est pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) du fait d'un raccordement en direct dans le réseau EP communal (nouvelle doctrine DDTM53 - dossier de déclaration d'existence des réseaux EP réalisé par la commune). Une note hydraulique sera tout de même réalisée afin de présenter les mesures de gestion des eaux pluviales réalisées pour ce projet.

Une évaluation des incidences Natura 2000 y est détaillée en annexe 6. Aucun site Natura 2000 n'est présent sur Ernée, ni connecté hydrologiquement en aval du projet. N'étant pas inclus dans un périmètre Natura 2000, le projet n'est pas soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Et compte tenu des mesures compensatoires mises en place (infiltration, décantation et stockage), le projet n'aura pas d'incidences en matière de qualité des eaux et sur la biodiversité.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale terrain	13170 m <sup>2</sup>
Surface plancher	2235,50 m <sup>2</sup>
Surface vente	1 418,50 m <sup>2</sup>
Superficie globale voiries	4831 m <sup>2</sup>
Superficie parkings perméables (en pavés drainants)	1517 m <sup>2</sup>
Nombre total de places de stationnement	120 unités
Surface espace vert	4824 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

53 Avenue Aristide Briand  
53500 Ernée

Parcelles cadastrales :  
Section AV n°27, 28, 41, 159, 160 et  
213

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0° 5' 38" 0 Lat. 4° 17' 47" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est occupée par 2 ZNIEFF éloignées en amont du projet, donc non connectées hydrologiquement à celui-ci. Le projet est connecté hydrologiquement à 2 ZNIEFF situées sur l'Ernée en aval : Vallée de l'Ernée (Forge), Bois d'Aubert et Forêt de Mayenne mais n'engendrera aucun impact au vu de la distance qui les sépare et des mesures de gestion des eaux pluviales mises en place (décantation, infiltration, stockage des eaux pluviales) et de la gestion des eaux usées en phase d'exploitation.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site APB ne se situe sur la commune d'Ernée, ni même en aval du projet. Ce dernier n'aura donc aucun impact sur les périmètres ayant un APB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Ernée n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne fait l'objet d'aucun Parc National, ni de parc naturel marin, ni de parc naturel régional, ni de zone de conservation halieutique. Le PNR le plus proche est le "Normandie-Maine" situé à 23 km à vol d'oiseau au Nord-Est du site. Une réserve naturelle est située en périphérie Nord de la ville d'Ernée, s'agissant de Prairie et boisement humides des Bizeuls. Elle est à 1,5 km vol d'oiseau du site du projet. Le projet n'aura aucune incidence sur ces sites remarquables.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La N12 (Avenue Aristide Briand) (non concédés) supportant un trafic annuel de plus de 3 millions de véhicules, concernée par le PPBE (3ème échéance) borde le site du projet au Sud. La route N12 est soumise à l'arrêté préfectoral du 09/11/2009 portant classement sonore des infrastructures des transports terrestres de Mayenne. Elle est de catégorie 3 (100m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie Ouest du centre-bourg d'Ernée est concerné par une ZPPAUP créée le 27/10/2000. Le projet n'est pas située au sein de la zone de protection de ce site patrimonial remarquable. La Chapelle Notre Dame de Charnée et son cimetière sont un bien inscrit. Le périmètre de protection se situe en limite de la parcelle 213 (site du projet), mais ne l'englobe pas. Ce bien inscrit et le quartier environnant sont également concernés par une ZPPAUP qui ne s'étend pas sur le terrain du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est imperméabilisé à presque 100%, par la présence d'un bâtiment, de voiries et parkings. Aucune zone humide n'est mise en évidence sur ce site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune.  La commune n'est soumise à aucun PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles 214 et 248, situées en limite Est du site du projet, sont recensées comme site BASOL en raison de l'activité actuelle du site (concessionnaire automobile). La parcelle 37 section AU en limite Sud du projet est recensée comme site BASIAS toujours en activité. Aucune pollution du sol n'est connue sur le site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un PPC d'eau potable superficielle est situé au Nord du centre-bourg d'Ernée. Le projet situé en aval du PPC n'aura pas d'incidence sur cette ressource. Le PPC du Breil sur la commune de Chailland est situé sur la rivière de l'Ernée en aval du projet, donc connecté hydrologiquement. Au vu des mesures compensatoires de gestion des eaux pluviales mises en place (décantation, infiltration, stockage des eaux pluviales) et de la gestion des eaux usées en phase d'exploitation, le projet n'aura pas d'incidence qualitative sur cette ressource.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est situé sur Ernée, ni connecté hydrologiquement au projet à moins de 30km en linéaire cours d'eau. Il n'y aura aucun impact sur un site inscrit ou classé.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est situé au sein, ni à proximité du site du projet, ni connecté hydrologiquement de manière rapprochée. Au vu des mesures de gestion des eaux pluviales mises en place (décantation, infiltration, stockage des eaux pluviales), les rejets ne dégraderont pas la qualité des eaux des milieux naturels.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé hors périmètre de protection de site classé, le projet n'aura pas d'incidence sur ce site.



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable. Aucun prélèvement d'eau in situ ne sera alors réalisé. La consommation sera uniquement liée aux usagers et salariés (sanitaires).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun export de déblai n'est envisagé
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réalisation d'une plateforme en remblai pour respect des normes "PMR"
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est quasiment dans sa globalité imperméabilisé, par la présence d'un ancien local commercial, d'une zone de voirie et de parking.  Seules les limites Ouest et Nord-Ouest sont occupées par de la végétation : peupliers, bouleaux, arbustes qui présentent un intérêt écologique faible. Le projet vient apporter une plus-value pour l'accueil de la biodiversité, avec création de nouveaux espaces verts sur 37% du site, et la plantation d'arbres, arbustes et vivaces à essences locales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est situé sur la commune d'Ernée et ni sur les communes voisines. Aucun site Natura 2000 n'est donc situé au sein, ni à proximité du site du projet, ni connecté hydrologiquement de manière rapprochée. Au vu des mesures de gestion des eaux pluviales mises en place (décantation, infiltration, stockage des eaux pluviales), les rejets ne dégraderont pas la qualité des eaux des milieux naturels. Le projet n'aura aucune incidence en terme de biodiversité et de qualité des eaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site RAMSAR, APB, ENS, site du Conservatoire des Espaces Naturels, ni Site du Conservatoire du Littoral n'est présent sur Ernée, ni connecté hydrologiquement en aval vis-à-vis du projet. Le PNR de Normandie - Maine est situé à une vingtaine de kilomètres au Nord-Est du site du projet. Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou espèces de sites remarquables.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone Ue du PLUi de l'Ernée traduisant une zone urbaine à usage d'activités économiques. Le site est déjà artificialisé à plus de 90% par la présence d'un bâtiment, parkings et voiries. Aucun boisement, ni forêt, ni espace naturel remarquable ne sont recensés sur le site, ni en périphérie. L'impact du projet LIDL sur la consommation de terre est nul.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT n'est approuvé sur la commune.  Hors agriculture, deux ICPE sont recensées dans la base des installations classées, dont TENNECO AUTOMOTIVE FRANCE qui est située en limite Est du site du projet. Aucun périmètre de sécurité d'installation industrielle classée SEVESO n'est présent sur la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'AZiMayenne et ses affluents a son périmètre en dehors du site du projet. Le site se trouve éloigné de tout cours d'eau. Aucun risque de mouvement de terrain ni aucun aléa cavités souterraines ne sont recensés. Ernée est en zone faible pour le risque sismique. La commune est en catégorie 3 pour le potentiel Radon (fort). L'exposition au retrait-gonflement des sols argileux est faible. Le site du projet est en zone non sujette au inondation de cave ou de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La fréquentation journalière en semaine sera en moyenne de 600 personnes pour 500 véhicules/jour. Les 20 employés utilisent tous leur véhicule pour se déplacer jusqu'à leur lieu de travail.  Le projet borde un axe majeur de déplacement de la commune : la N12 - Avenue Aristide Briand, dont le trafic est largement supérieur à celui généré par le magasin.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le passage des véhicules sur le parking du LIDL ne sera pas la source principale de bruit pour les habitations les plus proches (moins de 50 m). En effet, le site est en bordure de l'un des axes routiers principaux de desserte du centre-bourg d'Ernée, générant davantage de circulation (50 km/h) et de passage entrée d'agglomération. Le déplacement des véhicules sur le parking sera relativement lent, générant ainsi moins de nuisances sonores.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera éclairé entre 6h30 et 21h, par des sondes crépusculaires soit aux heures d'ouverture du magasin. Il n'y aura pas d'éclairage nocturne. L'éclairage veillera à réduire les perturbations sur les espèces lucifuges : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un angle de projection de la lumière ne dépassant pas 70° à partir du sol ;</li> <li>• Orientation des réflecteurs vers le sol</li> <li>• L'abat-jour doit être total, le verre protecteur plat et non éblouissant</li> </ul>
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au maximum, la zone de stationnement peut accueillir 120 voitures simultanément. Les déplacements qui se résument de l'Avenue Aristide Briand à la zone de stationnement du magasin, seront donc réduits. Le parking qui est non couvert permet une bonne ventilation du site et un renouvellement rapide de l'air. Les effets sur la qualité de l'air sont donc faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking engendre des rejets d'eaux pluviales. Une gestion des eaux sera mise en œuvre pour tamponner ces rejets. Il est prévu 114 places de parkings perméable en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux lors d'épisodes pluvieux. La collecte des eaux de ruissellement sera réalisée par des noues de collecte et un réseau de canalisations enterrées. Le stockage des eaux sera assuré dans le massif de cailloux situé sous les places de parkings en pavés drainants, ainsi que dans le bassin d'orage enterré créé à cet effet pour les pluies plus intenses.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des effluents de la surface de vente sera assurée par la station d'épuration ERNEE à boues activées aération prolongée (0453096S0002) gérée en régie par la communauté de communes de l'Ernée. D'une capacité de 10 000 EH pour un débit de référence 3447 m3/j, la charge admise de pollution actuelle (2019) respecte sa capacité de traitement organique (charge maximale en entrée de 5760 EH) et sa capacité hydraulique (valeur moyenne de 1504 m3/j). Elle est en capacité de gérer les eaux usées du projet global.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des déchets sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur. L'ensemble des déchets est géré par la société LIDL, où tout est amené en direction régionale pour être recyclé et traité par des circuits spécialisés. Le volume journalier de déchets actuel est estimé à 150 kg/jour, traités via des circuits spécialisés.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique n'est situé à proximité immédiate du site. Il se trouve en limite du périmètre de protection du site inscrit de la Chapelle Notre Dame de Charné et son cimetière. Le site n'est pas concerné par une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA). Le site est déjà artificialisé et imperméabilisé à plus de 90% , occupé par des bâtiments, parkings et voiries en enrobé. Le site est enclavé au Nord, Ouest et Sud par de l'habitat et à l'Est par une zone d'activités. Quelques arbres, arbustes sont présents sur le site. L'impact sur le patrimoine est très limité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé au sein d'une zone d'activités, le projet est en zone urbaine Ue à usage d'activités (PLUi de l'Ernée). Aucune activité humaine (agriculture, sylviculture) n'est présente. A plus de 90% imperméabilisé, le site est occupé par des bâtiments commerciaux, surface de parkings et voiries en enrobé, qui feront l'objet de démolitions. De nouveaux espaces verts seront créés sur 37% du site autour des nouvelles infrastructures. Les modifications sur les activités humaines sont nulles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter et de réduire l'incidence du parking (inclus au projet LIDL) sur la qualité des milieux aquatiques, des mesures de gestion ont été mises en place afin de limiter l'imperméabilisation des sols (projeté à 63%) et en mettant en œuvre des techniques spécifiques de régulation des eaux pluviales (114 parkings en pavés drainants pour l'infiltration des eaux). Ces mesures assureront la gestion qualitative et quantitative des eaux de ruissellements des zones de parkings. A l'échelle du site, le stockage des eaux sera complété par le bassin d'orage permettant de gérer les volumes d'eau en trop-plein (en cas d'épisodes pluvieux importants) et de se prémunir contre les pollutions ponctuelles (vanne de fermeture et cloison siphonoïde). La pollution sera ainsi stoppée dans ce bassin d'orage sans risque de déversement dans le réseau communal. Actuellement, aucune gestion des eaux pluviales n'est mise en place sur le site. L'aménagement permettra d'apporter une gestion optimale des eaux pluviales par rapport à la situation actuelle avec la présence d'un dispositif d'infiltration et d'épuration avant un rejet vers le cours d'eau. Imperméabilisé à plus de 90%, le site est occupé par quelques arbres et arbustes qui présentent un intérêt écologique faible. Le projet apporte une plus-value pour la biodiversité avec la récréation de 37% du site en espaces verts, la plantation de 80 arbres qui seront assez développés pour assurer une utilisation rapide des fonctionnalités écologiques., ainsi que des arbustes, vivaces à essences locales.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement d'un magasin LIDL à Ernée est projeté sur un site de 1,3 ha, déjà urbanisé en zone urbaine Ue du PLUi de l'Ernée. Ce projet, réalisé dans une logique d'optimisation du foncier, engendrera la réorganisation de la zone de parking (120 places) pour accueillir les salariés et la clientèle. L'intérêt écologique du site est très faible. Les incidences du projet, après mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont très faibles, voire positives pour certaines thématiques (aménagement paysager, qualité du milieu récepteur). Les mesures de gestion des eaux pluviales présentent un intérêt qualitatif (traitement des eaux par infiltration et sédimentation) et quantitatif (infiltration et rétention) des eaux pluviales. De plus, le projet s'attache à accroître la superficie d'espaces verts, associé à la plantation d'arbres pour augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité. Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié ;</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Zonage du PLUI de l'Ernée Annexe 8 : Note hydraulique du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LIFFRE

le,

05/07/2021

Signature

  
DIRECTION REGIONALE LIDL  
Service Immobilier  
4 rue Edmé Mariotte - Beaugé 2  
35340 LIFFRE  
Tél. 02 23 25 50 87